

Le, 19/03/2024

REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL du 19/03/2024

Début de la séance: 20heures 35

Présents : Dominique ROUSSEAU, Annie PETITON, Joël BERTHELEMY, Marianne RENAULT, Isabelle DAGUENET, Sylvie MAILLY, Anthony MARAIS, Sébastien AUBRY, Solange SANCHEZ, Marie-Pierre GAUBERT, Frédéric DURAND, Bertrand DECAUX
Absents : Justine QUIBEL, Cyril BARRABE, Delphine HEBERT

Secrétaire de séance : Joël BERTHELEMY

I/ Le compte-rendu du Conseil Municipal du 23 janvier 2024 est lu et approuvé à l'unanimité

II/ Approbation des comptes de Gestion commune et Régie de transport compte administratif principal

Fonctionnement

recettes+excédent	dépenses	résultat de clôture	total	résultat définitif
472 964,15	441 799,43	31 164,72	472 964,15	31 164,72

Investissement

recettes+excédent	dépenses	résultat de clôture	total	résultat définitif
664 436,00	522 945,14	141 490,86	664,436,00	141 490,86

Résultat global

recettes+excédent	dépenses	résultat de clôture	total	résultat définitif
1 137 400,15	964 744,57	172 655,58	1 137 400,15	172 655,58

Adopté à l'unanimité

III/ Approbation des comptes administratifs commune et Régie des transports

Fonctionnement

recettes+excédent	dépenses	résultat de clôture	total	résultat définitif
35 310,36	10 700,43	24 609,93	35 310,36	24 609,93

Résultat global

recettes+excédent	dépenses	résultat de clôture	total	résultat définitif
35 310,36	10 700,43	24 609,93	35 310,36	24 609,93

Adopté à l'unanimité

IV/ Délibération fixant les taux d'imposition des taxes directes locales pour 2024

	Taux 2023	Taux 2024
Foncier bâti	59,06	59,06
Foncier non bâti	70,73	70,73
Taxe d habitation	13,33	13,33

Adopté à l'unanimité

V/ Délibération concernant l'adhésion au contrat santé et prévoyance proposé par le Centre de Gestion.

Afin de couvrir les risques de santé des agents le Centre de Gestion propose un contrat santé- prévoyance avec adhésion facultative. Les tranches d'age ciblées pour le personnel de Bardouville sont +de 40 ans et + de 50 ans. Pour chacune de ces tranches d'age les prises en charge proposées sont de : +40 ans : cotisation de 44,85€ avec prise en charge de 15% par la commune
+50 ans : cotisation de 58,02€ avec prise en charge de 20% par la commune

Pour la prise en charge par le C.D.G : Accepté à l'unanimité

Pour le mode de calcul : Accepté à l'unanimité

VI/ Délibération concernant un partenariat entre la commune et la société AXA.

La société AXA propose une offre de santé pour la population concernant la dépendance individuelle. Cette proposition ne coûte rien a la commune si ce n'est de mettre un bureau à disposition sur une journée pour l' accueil du public. En contrepartie cette société appliquerait une baisse substantielle a la signature de tout nouveau contrat.

Accepté à l'unanimité sauf Anthony MARAIS non votant

VI/ Délibération fixant le tarif de la salle des fêtes pour l'association DENILOU

Cette association est déjà venue et souhaite revenir moyennant un tarif adapté. Il est proposé un montant de 320€ pour un week-end.

Accepté à l'unanimité

VII/ Délibération fixant le tarif du gîte pour l'association Cap Picardie

Cette association loue le gîte tous les ans au mois d'août. C'est une rentrée d'argent non négligeable. A leur demande un tarif spécial est envisagé soit 3560€ pour le mois.

Accepté à l'unanimité

VIII/ Point info

Le transfert de l'école maternelle vers l'école primaire est toujours envisagé. Néanmoins il convient de prendre le temps de réfléchir sur les conditions et les travaux à envisager pour que tous les acteurs soient satisfaits. L'équipe enseignante sera associée à ces décisions qui seront actées pour la rentrée 2025/2026.

Action sociale : Marianne RENAULT fait part d'un retour satisfaisant sur les colis de fin d'année. Pour 2024 il est envisagé de proposer soit la possibilité d'avoir un colis soit de participer à un repas à la salle des fêtes.

Retour sur les inondations : Les marées du mois de mars ont provoqué de fortes inondations. Afin de protéger la population Dominique ROUSSEAU a demandé la mise en œuvre d'une pompe auprès des différentes administrations. Seule la Métropole a répondu favorablement. En pompant pendant 2 jours le pire a été évité en coupant la RD64.

Marianne RENAULT fait savoir que le P.C.S et le D.I.C.R.I.M ont été refaits. Chacun pourra en prendre connaissance sans tarder pour être opérationnel en cas de sinistre.

Concernant l'église l' A.M.O a été signée. 2 architectes sont venus faire une expertise des dégats et des actions à envisager pour sauvegarder l'édifice.

Une commission patrimoine va être prochainement envisagée pour débattre des travaux à venir (réfection de la voirie du centre bourg, chauffage de la salle polyvalente, transfert de la maternelle, mise en place d'une V.M.C à la restauration).

Terrain SAUMON : Le projet initial et le permis d'aménager sont annulés. Des promoteurs sont venus faire des offres qui doivent être étudiées concernant le nombre de constructions et l'assainissement.

Fin de la réunion : 23 heures 15